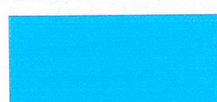
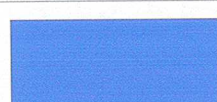


		ZONES ROUGES		
		Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1		Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2		Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0		Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3		Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

		ZONES BLEUES		
		Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1		Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2		Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3		Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4		Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5		Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6		Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

LEGENDE Echelle 1/5000

 Zone du Grand Arénas
Zonage SCHAE

 Zone densément urbanisée

 ILOTS ETANCHES

 Côte de référence
(Isocotes des hauteurs
d'eau) en mètres NGF



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

2

BASSE VALLEE DU VAR

REVISION "PARTIELLE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Secteur du grand Arenas

Zonage réglementaire

CARTE 6/6 A

Echelle : 1/5000

Le Préfet des Alpes-Maritimes
4/ SGAD-B 3457

JUIN 2013

PRESCRIPTION DE LA REVISION PARTIELLE DU PPR : 11 décembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mars 2013

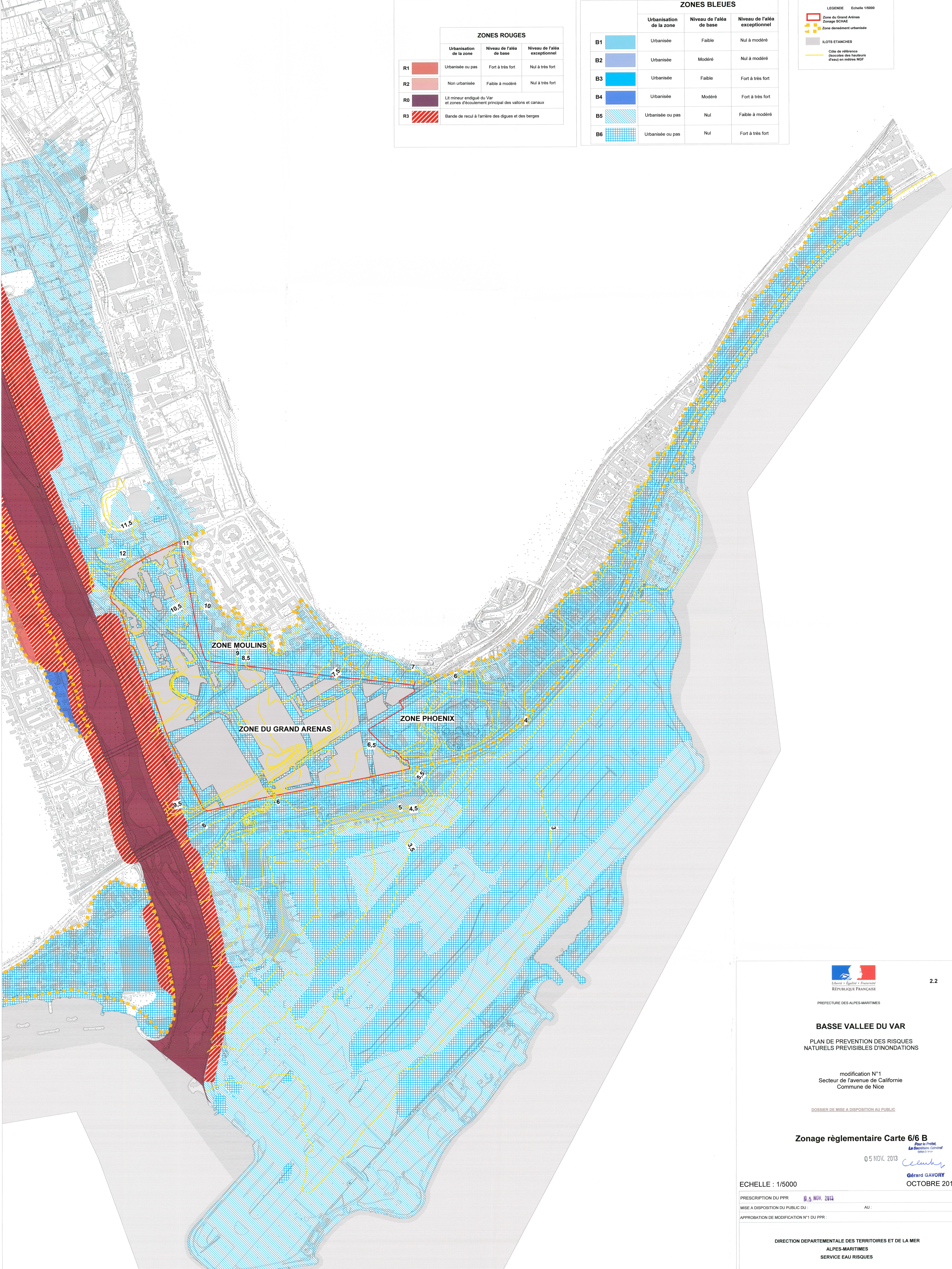
ENQUETE DU : 29 avril 2013 AU : 31 mai 2013

APPROBATION DE LA REVISION PARTIELLE PPR : 25 JUIN 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

SERVICE EAU RISQUES



ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

LEGENDE Echelle 1:5000

Zone du Grand Arenas

Zone SCHAE

Zone densément urbanisée

ILOTS ETANCHES

Côte de référence (isocotes des hauteurs d'eau) en mètres NGF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2.2

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

modification N°1
Secteur de l'avenue de Californie
Commune de Nice

DOSSIER DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Zonage réglementaire Carte 6/6 B

0 5 NOV. 2013

0 5 NOV. 2013

Gérard GAVORY

OCTOBRE 2013

ECHELLE : 1/5000

PRESRIPTION DU PPR

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU :

APPROBATION DE MODIFICATION N°1 DU PPR :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

BASSE VALLÉE DU VAR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Modification n°2

Secteur du vallon de Bellet

Commune de NICE

Zonage réglementaire 4/6A

Le Préfet des Alpes-Maritimes

GAB 4352

Bernard GONZALEZ

ECHELLE : 1/5000

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 DU PPRI : 10 AOÛT 2020

MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU : 21 SEPTEMBRE 2020 AU 23 OCTOBRE 2020

ARRÊTÉ D'APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PPR : 02 DEC. 2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

SERVICE DÉPLACEMENTS – RISQUES – SÉCURITÉ

 emprise impacté
par les travaux

zonage PPRI

 R3

 R1

 R2

 B1

 B2

 B3

 B4

 B5

 B6

 NR

 bâtis du cadastre

 parcelles

